

COMITÉ DE BASSIN RÉUNION

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 18 DÉCEMBRE 2012

Membres électeurs: 35
Membres électeurs présents : 17
Pouvoirs : 9
Vote : - Pour : 26
- Contre : 0
- Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 2012/6

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 11 JUILLET 2012

Le Comité de Bassin Réunion, délibérant valablement,

- VU** l'arrêté préfectoral N° 10 – 1779 /SG/DRCTCV du 02 août 2010 modifié portant renouvellement des membres du Comité de bassin de La Réunion ;
- VU** le règlement intérieur du Comité de bassin ;

APPROUVE le compte-rendu de la séance du 11 juillet 2012.

Saint Denis, le 13 FEV. 2013

Le Vice-Président du Comité de bassin Réunion

Jean-Paul MAUGARD

